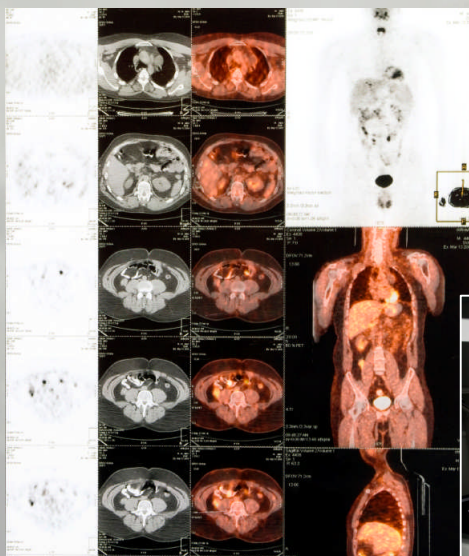




Ordre des technologues
en **imagerie médicale**
et en **radio-oncologie**
du Québec

Rapport annuel 2009-2010



Mission

L'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec (OTIMRO) a pour mission la protection du public en matière d'imagerie médicale et de radio-oncologie. À cette fin, l'Ordre surveille activement l'exercice de la profession et s'assure de la compétence de ses membres.

Valeurs

L'Ordre s'assure que son personnel et ses membres véhiculent dans leurs actions les valeurs suivantes : l'intégrité, l'engagement, le respect, l'empathie et l'ouverture.

Orientations stratégiques

- Faire les représentations nécessaires pour disposer d'une formation initiale adaptée aux besoins de la profession
- Assurer un contrôle adéquat à l'entrée à la profession
- Assurer l'actualisation des compétences des membres
- Favoriser et encadrer la pratique avancée
- Faire en sorte d'être un incontournable pour tout changement pouvant influencer sur le développement de la profession
- Maintenir la surveillance d'exercice de la profession
- S'assurer de disposer des ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation de son mandat

Sommaire

Lettres de présentation	3
Comités de l'OTIMRO	4
Employés et contractuels de l'OTIMRO	6
Présidente	7
Secrétaire	10
Comité d'inspection professionnelle	17
Comité du développement professionnel permanent	22
Syndic	24
Comité de révision des plaintes	24
Conseil de discipline	25
Comité de la formation collégiale	25
Comité de vérification	25
Comité des examens	26
Comité de révision des notes	27
Comité d'équivalence de diplôme et de formation	28
Comité de la relève	30
Comité du congrès	31
Comité de veille du développement technologique	31
Renseignements généraux	32
Rapport des vérificateurs	38
États financiers	39

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 0841-0216

Lettres de présentation

Québec, mai 2010

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2010.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

La ministre responsable de l'application
des lois professionnelles,
Madame Kathleen Weil

Saint-Léonard, mai 2010

Madame Kathleen Weil
Ministre responsable de l'application des lois
professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010.

Nous vous prions de croire, madame la Ministre, à l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente,
Danielle Boué, t.i.m.

Saint-Léonard, mai 2010

Monsieur Jean Paul Dutrisac, président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010.

Nous vous prions de croire, monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente,
Danielle Boué, t.i.m.

Comités de l'OTIMRO

Comité exécutif

Élus par le suffrage des administrateurs

BOUÉ, Danielle, t.i.m., présidente
RATELLE, Mélanie, t.r.o. 1^{re} vice-présidente
BÉLAND, Joanne, t.i.m., 2^e vice-présidente
FELX, Nicole t.i.m., trésorière
BABIN, Claire *

Conseil d'administration

AMYOT, Johanne, t.i.m. (RD, Mauricie, 2008-05-29)
BABIN, Claire * (2009-05-28)
BÉLAND, Joanne, t.i.m. (MN, Laurentides, 2009-05-28)
BUSSIÈRES, Vicky, t.i.m. (RD, Montréal 2009-05-28)
BOUÉ, Danielle, t.i.m. (RD, Capitale Nationale, 2009-05-28)
BOURGIER, Christine * (2009-05-28)
DESROCHERS, Lucie * (2008-12-13)
DUCHAUINE, Claudie, t.i.m. (RD, Outaouais, 2008-05-28)
FELX, NICOLE, t.i.m. (RD, Laval, 2009-05-28)
HUDON, Steve, t.i.m. (RD, Bas-Saint-Laurent, 2008-05-28)
JEFFREY, Steve, t.i.m. (RD, Capitale Nationale, 2009-05-28)
MÉRETTE, Caroline, t.i.m. (RD, Saguenay, 2008-05-29)
OLIVIER, Karina, t.i.m. (RD, Capitale Nationale, 2008-05-29)
POIRIER, Sylvie, t.r.o. (Montréal, 2009-05-28)
RATELLE, Mélanie, t.r.o. (Montréal, 2008-05-29)
SIROIS, Sylvain, t.r.o. (Montréal, 2009-05-28)

Vérification

FELX, Nicole t.i.m., responsable
POIRIER, Sylvie t.r.o.
BOURGIER, Christine*

Syndic et syndics adjoints

PARADIS, Jacques, t.i.m. (E), syndic (RD)
COUTURE, Carole, t.i.m., syndic adjointe (RD)
GAGNON, Lucie, t.i.m., syndic adjointe (RD)
KEARNEY, Émile-André, t.i.m., syndic adjoint (RD)
LARIN, Daniel, t.i.m., syndic adjoint (MN)
ROBITAILLE, Gaétane, t.r.o., syndic correspondante
ROY, Diane, t.r.o., syndic adjointe
ROY, Valérie, t.i.m., syndic correspondante (MN)
TOUPIN, Marielle, t.i.m., syndic adjointe (RD)

Révision des plaintes

LUSSIER, Francine, t.r.o., responsable
BOURGIER, Christine *

CHABOT, Martine, t.i.m. (MN)
GOSSELIN, Mariane, t.i.m. (RD)
GRENON, Marie-France, t.i.m. (RD)
PROULX, Raymond, représentant du public

Discipline

GILBERT, M^c Jean-Guy, président
ALLARD, Denis, t.i.m. (RD) A siège
BRONSARD, Nicole, t.i.m. (RD)
DUQUETTE, M^c Emmanuelle, secrétaire
FRÉCHETTE, Stéphane, t.i.m. (RD)
GATIEN, Sylvie, t.i.m. (RD) A siège
LOWE-MULLER, Kathleen t.i.m. (RD)
ROY-LACROIX, Lise, t.r.o.
VAILLANCOURT, Michel, t.i.m.(E) (RD)

Équivalence des diplômes et de la formation

RHEAULT, Jean-Philippe, responsable
BOUVETTE, Pascal, t.r.o.
HOSKIN, Mary Ann, t.i.m. (RD)
TREMBLAY, Josée, t.i.m. (RD)
CHARLAND, Bibiane, t.i.m. (MN)

Inspection professionnelle

BOISSELLE, Brigitte, t.r.o., présidente
DÉSAILLERS, Julie, t.r.o.
DROUIN, Marie-Claude, t.i.m. (RD)
MARCEAU, Fabienne, t.i.m. (RD)
MORIN, Chantal, t.i.m. (MN)
HENLEY, Elizabeth, t.r.o.
IMBEAULT, Suzanne, t.i.m. (MN)
ONEDAMDY, Tanja, t.i.m. (RD)
WEILAND, Nathalie, t.i.m. (MN)

Relève

FORGET, Catherine, t.r.o., responsable
CARPENTIER, Line, t.i.m. (RD)
HARVEY, Caroline, t.i.m. (MN)
NORMANDIN, Marie-Andrée, t.i.m. (MN)
OUELLET, Karine, t.i.m. (RD)
ROY, Valérie, t.r.o.

* Administrateur (trice) nommé(e) par l'Office des professions

Examens

RHEAULT, Jean-Philippe, responsable
BERNIER, Solange, t.r.o, responsable en RO
MICELI, Giovanna, t.r.o.
PAPAGEORGIOU, Maria, t.r.o.
BOULANGER, Monique, t.i.m., responsable en MN
FRÉCHETTE, Marlène, t.i.m. (MN)
LARIN, Daniel, t.i.m. (MN)
BROCHU, Mylène t.i.m.
GAGNON, Gilbert, t.i.m.(E), responsable en RD
MATUESZWSKA-ARSENEAULT, Linda, t.i.m. (RD)

Révision des notes

RHEAULT, Jean-Philippe, responsable
CHABOT, Jean, t.r.o.
CHAMPAGNE, Carole-Anne, t.i.m. (RD)

Formation collégiale

GAGNON, Gilbert, t.i.m.(E), responsable (RD)
Représentant de l'OTIMRO
BOILEAU, Lyne, Collège Ahuntsic
Représentante de la Fédération des cégeps
BRISSON, Marie-Claude, t.i.m. (RD)
Représentante de l'OTIMRO
BRUNELLE, Louise, représentante du MELS
LAVOIE, Carole, Cégep de Sainte-Foy
Représentante de la Fédération des cégeps

Développement professionnel permanent

MORIN, Julie, t.i.m., responsable
BOURQUE, Daniel, t.i.m. (RD)
COUTURE, Lynda, t.r.o.
FORGET, Catherine t.r.o.
FRÉCHETTE, Stéphane, t.i.m. (RD)
JETTÉ, Micheline, t.i.m. (MN)
TURMEL, Annie, t.i.m. (MN)
ROY-LACROIX, Lise, t.r.o.

Congrès

FORTIN, Steve, t.r.o., responsable
AUDET, Philippe, t.i.m. (MN)
CHAGNON, Marie-Pier, t.r.o.
L'HÉBREUX, Pierre-Étienne, t.i.m. (RD)
LEBEL, Benoît, t.i.m. (RD)
LABERGE, Doris, t.i.m. (RD)
NADEAU, Maxime, t.i.m. (MN)
BANVILLE, Mireille, t.i.m. (RD) mai 2009
LAFLAMME, Audrey, t.i.m. (RD) mai 2009
BOILY, Nancy, t.i.m. (RD) mai 2009
GAULIN, Ian, t.i.m. (RD) mai 2009
COURCHESNE, Andrée-Anne, t.r.o. mai 2009
GINGRAS, Carole, t.r.o. mai 2009
MARTINO, Maria, t.i.m. (RD) mai 2009
CHAPPLE, Mélanie, t.i.m. (RD) mai 2009
HOUDE, Mélanie, t.i.m. (RD) mai 2009
STOSIAK, Ania, t.i.m. (RD) mai 2009
MARCOUX, Christina, t.r.o. mai 2009
LAVOIE, Maria, t.i.m. (RD) mai 2009
IANNANTUONO, Maria, t.i.m. (RD) mai 2009
ROHOMAN, Laurian, t.i.m. (RD) mai 2009

ACTRM

CHABOT, Jean, t.r.o.

Veille technologique

LESSARD, Richard, t.i.m., responsable (RD)
LAVALLÉ, Éric, t.i.m. (MN)
BRETON, Renée, t.r.o.

Employés et contractuels de l'OTIMRO

Direction générale

CROMP, Alain, t.i.m.(E), B.Ed., D.S.A., M.A.P., Adm. A., directeur général et secrétaire
TURCOTTE, Josée, adjointe administrative principale

Direction de l'amélioration de l'exercice

MORIN, Julie, t.i.m., Directrice de l'amélioration de l'exercice
ROY, Francine, t.i.m., coordonnatrice de l'amélioration de l'exercice
ANDERSON, Noëlla, adjointe administrative à l'amélioration de l'exercice
BOURCIER, Johanne, adjointe administrative au développement professionnel permanent
INIQUEZ, Ivette, adjointe administrative à l'inspection professionnelle

Direction des affaires professionnelles

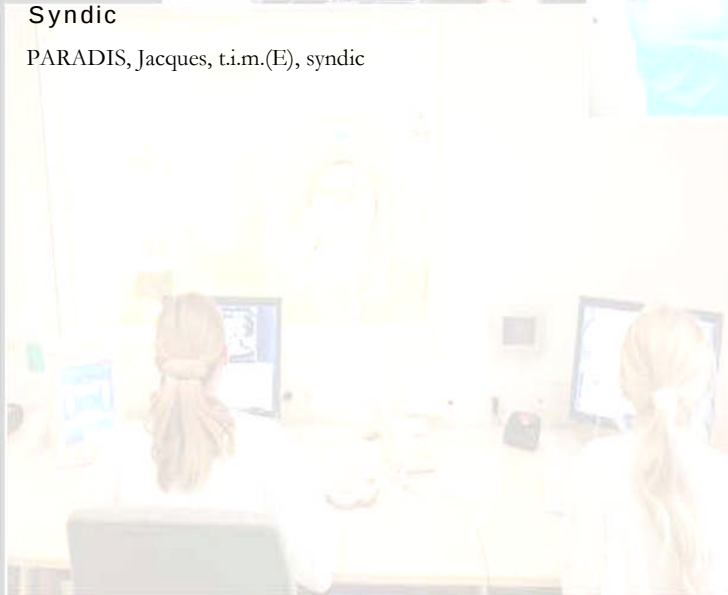
DUQUETTE, Emmanuelle, avocate, secrétaire générale adjointe
RHEAULT, Jean-Philippe, coordonnateur des affaires professionnelles et des communications
POISSANT, Odette B., adjointe administrative à l'admission
RICARD, Suzanne, responsable de la comptabilité et du Tableau des membres
GINCHEREAU, Fanny, réceptionniste et adjointe administrative

Inspecteurs

CHEVRIER, Josée, t.i.m., inspecteur (RD)
LANGEVIN, Josée, t.r.o., inspecteur contractuelle (RO)
PRÉVOST, Pierre, t.i.m., inspecteur contractuel (MN)
ROUSSEL, Carole, t.i.m., inspecteur contractuelle (MN)
FORTIER, Denis, t.r.o. inspecteur contractuel (RO)

Syndic

PARADIS, Jacques, t.i.m.(E), syndic



C'est avec un enthousiasme qu'à titre de présidente de l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec, je vous présente mon premier rapport annuel portant sur l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2010. Tenter de présenter, en quelques pages, l'ensemble des activités de toute une année, réalisées par les membres des divers comités et par le personnel du siège social, constitue un réel défi et c'est pourquoi je m'attarderai aux grands thèmes. Cependant, je vous invite à prendre connaissance des rapports annuels des différents comités de l'Ordre afin de mieux comprendre comment, encore cette année, nous avons tout mis en place pour assurer la réussite de notre mission de protection du public. Mais une telle réussite n'aurait pas été possible sans l'implication importante et l'effort soutenu de plusieurs personnes. Je veux donc profiter de cette occasion pour remercier très sincèrement toutes les personnes, membres du Conseil d'administration (CA), membres de comités, employés de l'Ordre et technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation des travaux de l'Ordre. Soyez assurés que votre contribution est pour nous essentielle.

Développement professionnel

L'année 2009-2010 aura été riche en actions réalisées en lien avec le développement professionnel et ce, peu importe que l'on parle de formation de base des futurs technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie ou de développement professionnel permanent de nos membres. En lien avec la formation de base, la tenue à l'automne 2009 du Sommet de la formation aura constitué un moment privilégié de réflexion et de discussion en lien avec l'avenir des formations de base de nos trois disciplines. Rappelons-nous que quelque 60 personnes issues de divers établissements de la santé et du milieu de l'éducation ont commenté les propositions établies par le CA de l'Ordre. Ces commentaires ont permis de baliser les propositions mises de l'avant dans le document Demande de révision des programmes de formation qui a été adopté à la réunion régulière du CA de mars 2010. Les propositions qui y sont véhiculées sont les suivantes:

1. Révision des trois programmes de formation actuels
2. Création de deux nouveaux programmes en échographie et en résonance magnétique
3. Le développement de compétences communes aux différents programmes de formation

Ces propositions ont obtenu un avis favorable du Comité de la formation de notre Ordre, de l'Association des radiologistes du Québec, de l'Association des obstétriciens et gynécologues du Québec, du Comité consultatif en radio-oncologie et du Collège des médecins. Nous souhaitons maintenant que les diverses instances ministérielles, auprès de qui sera véhiculée notre Demande de révision des programmes de formation, lui réservent le même accueil.

En lien avec le développement professionnel permanent (DPP), le moins que l'on puisse dire c'est que l'année 2009-2010 aura été riche en événements. En cette deuxième année de la première période de référence de la Politique de développement professionnel permanent, une nouvelle version de la politique incluant de nouveaux barèmes d'activités a été adoptée et une plate-forme informatique, appelée FormaZone a été mise à la disposition des technologues afin de documenter leur portfolio en ligne. Finalement, à l'automne 2009, une tournée du Directeur général, monsieur Alain Crompt et moi-même nous aura permis de rencontrer plus de 800 technologues de plusieurs régions du Québec. Ces rencontres nous ont permis de répondre à de nombreuses questions et de recevoir plusieurs commentaires en lien avec le DPP. Finalement, en janvier 2010, toujours soucieux d'assumer pleinement leur mission de protection du public, les membres du CA ont maintenu leur décision de voir notre Politique de développement professionnel permanent devenir un règlement. Comme le prévoit le mécanisme d'adoption d'un tel règlement, une période de consultation des technologues a

eu lieu ce printemps. Il est prévu que le nouveau Règlement sur la formation continue obligatoire entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Dossiers professionnels

Intégration des technologues en électrophysiologie médicale

Les travaux du comité chargé d'élaborer les conditions d'intégration des technologues en électrophysiologie médicale vont bon train. Ce comité regroupe des représentants de l'Association des technologues en électrophysiologie médicale, du Collège des médecins, de l'Office des professions et de notre Ordre évidemment. Leur champ d'exercices ainsi que les activités qui leur seront réservées ont été adoptés. Le CA de l'Ordre a également adopté une série de propositions visant à modifier la composition de nos divers comités. L'ensemble du processus prévoit une consultation publique auprès des autres groupes de professionnels, consultation qui est actuellement en cours. Si le rythme se maintient, la date de janvier 2011 est toujours un objectif possible.

Planification stratégique 2010-2015

En plus de voir à l'administration générale des affaires de l'Ordre, les membres du CA ont travaillé, en janvier 2010, à l'élaboration d'une planification stratégique quinquennale. Cet exercice nous a évidemment permis de faire le point sur nos actions en lien avec les différents enjeux actuels ainsi que sur ceux à venir. Il a également constitué un moment de réflexion nécessaire autour des priorités qui devront être mises de l'avant afin d'assumer pleinement notre rôle de protection du public. En mai prochain, les membres du CA devront adopter le plan d'action global 2010-2015 illustrant ces choix. C'est à partir des orientations suivantes que ce plan d'action sera élaboré :

- Faire les représentations nécessaires pour disposer d'une formation initiale adaptée aux besoins de la profession
- Assurer un contrôle adéquat à l'entrée de la profession
- Assurer l'actualisation des compétences des membres
- Favoriser et encadrer la pratique avancée
- Faire en sorte d'être un incontournable pour tout changement pouvant influencer sur le développement de la profession
- Maintenir la surveillance de l'exercice de la profession
- S'assurer de disposer des ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation de la mission de l'Ordre

Changement d'appellation

Le 16 juin 2009, l'Assemblée nationale du Québec adoptait le projet de loi 46, et par le fait même nous sommes devenus l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec (OTIMRO). En même temps les technologues issus des disciplines de radiodiagnostic et de médecine nucléaire sont devenus des Technologues en imagerie médicale (t.i.m) et les technologues issus de la discipline de radio-oncologie sont devenus des Technologues en radio-oncologie (t.r.o). Vous aurez remarqué que nous avons utilisé ce moment pour rajeunir le visuel de nos diverses communications, en débutant par notre logo. Ce changement d'appellation était rendu nécessaire depuis l'adoption en 2003 de notre nouvelle Loi sur les technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie. Je vous invite donc à utiliser votre nouveau titre professionnel avec grande fierté afin de bien informer le public du professionnel qui lui réalise un examen diagnostique ou un traitement de radio-oncologie.

Radioprotection

Le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a émis le 15 juillet 2009 un plan d'action ministériel en lien avec la Réduction de l'exposition aux radiations. Ce plan d'action prévoit neuf actions pour réduire l'exposition aux rayonnements ionisants. De ces actions quelques-unes sont en lien avec la mise à niveau des laboratoires de radiologie aux nouvelles normes. Pour les secteurs publics et privés, ces actions se concrétiseront par l'application de la norme de radioprotection de Santé Canada publiée en 2008, communément appelée Code de sécurité 35 qui a été adopté par le Québec. Dans ce plan d'action, le MSSS a aussi désigné le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke comme responsable de la mise en place et du maintien d'un centre d'expertise en radioprotection (CECR). Il est évident que la majorité de ces actions auront un impact sur le travail quotidien des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie. C'est pourquoi nous travaillons de concert avec tous les acteurs de ce dossier afin de mettre en place les structures et les outils nécessaires à la réalisation de ce plan d'action.

Organismes et différents évènements

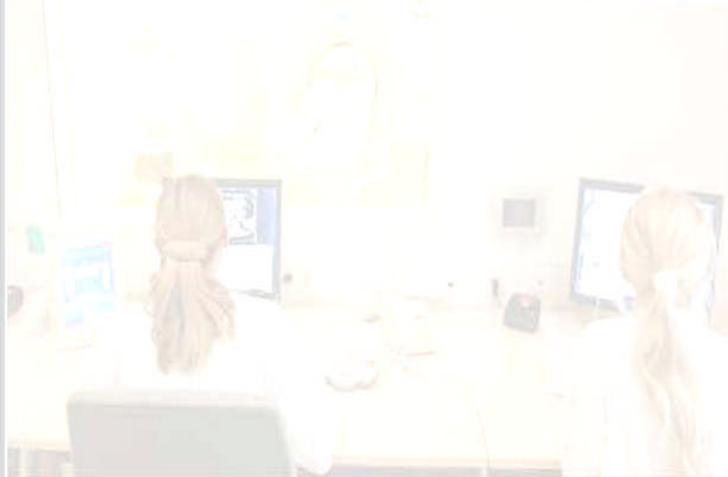
L'Ordre a participé activement aux diverses réunions et forums organisés par le Conseil interprofessionnel du Québec.

Nous avons également participé aux réunions et au congrès de l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM). Cette année, plusieurs réunions ont porté sur l'établissement d'une image de marque de la profession de technologue en imagerie médicale et en radio-oncologie.

En 2009-2010, plusieurs rencontres ont également eu lieu avec l'ACTRM afin d'établir une entente de collaboration à l'égard de l'utilisation de l'examen de l'ACTRM comme examen d'entrée à la profession, et ce, à compter de juin 2012. Ce travail a été réalisé afin de concrétiser la décision du CA qui avait été prise à cet effet en mai 2009. Dès que l'entente sera conclue, la diffusion de l'information se fera auprès de la clientèle étudiante visée et des maisons d'enseignements.

Finalement, des représentants de l'Ordre ont également participé au congrès de la Société nord-américaine de radiologie (RSNA).

Danielle Boué, t.i.m.



Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a tenu cinq (5) séances régulières et une séance spéciale pour effectuer un exercice de planification stratégique. Le Conseil d'administration s'est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre. L'assemblée générale annuelle aura lieu le 29 mai 2010. Voici les principales résolutions adoptées lors des séances :

Dossiers professionnels

- Informer les étudiants et les maisons d'enseignement dès septembre 2009 que l'examen d'admission de l'Ordre de juin 2012 sera basé sur le profil de compétences canadien.
- Adopter le calendrier d'adoption du projet de règlement sur la formation continue des membres de l'Ordre.
- Adopter les modalités suivantes en vertu de l'article 62.2 du Code des professions :

Le professionnel doit aviser, par écrit, le secrétaire de l'Ordre au plus tard 10 jours de la signification de la requête introductive d'instance en responsabilité professionnelle intentée contre lui et lui transmettre copie de la requête.

- Adopter l'énoncé de position conjointe entre l'OIIQ et l'OTIMRO concernant l'utilisation de l'échographie doppler et de la pléthysmographie en laboratoire vasculaire.
- Adopter un nouveau processus d'inspection professionnelle intégrant l'évaluation du contenu des micro portfolios.
- Déléguer au comité exécutif la nomination de neuf représentants de l'Ordre sur les différents groupes de travail requis pour l'élaboration des examens d'admission.
- Adopter le projet de règlement sur la formation continue des membres de l'Ordre.
- Adopter le projet de règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre.
- Adopter le projet de règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession hors du Québec qui donnent ouverture aux permis de l'Ordre.
- Adopter l'élaboration d'un cours de contrôle de qualité en mammographie numérique.
- Conclure une entente de service avec Connexence afin d'intégrer leur plateforme de formation en ligne au portail DPP de l'Ordre.
- Adopter le mémoire sur la demande de révision des programmes de formation.

Dossiers administratifs

- Accepter la grille des comités 2009-2010.
- Adopter le rapport des vérificateurs externes Charbonneau, McSween, Bonenfant pour l'année se terminant le 31 mars 2009.
- Adopter le rapport annuel 2008-2009.
- Nommer Richard Lessard, Éric Lavallée et Renée Breton, membres du comité de veille technologique.
- Accepter la politique sur le nombre de séances d'examens et les délais prévus de l'Association canadienne de technologues en radiation médicale (ACTRM).
- Adopter la liste des infractions criminelles et pénales soumise par le Conseil interprofessionnel du Québec.
- Accepter la répartition des représentants au sein des divers comités de l'Ordre, suite à l'intégration éventuelle des technologues en électrophysiologie médicale.
- Souligner officiellement les 30 ans de service de l'adjointe administrative principale, madame Josée Turcotte, au sein de l'Ordre.
- Adopter les modifications aux procédures d'élection des administrateurs de l'Ordre, suite à l'intégration éventuelle des technologues en électrophysiologie médicale.
- Nommer Michelle Lortie pour l'évaluation du programme de radiodiagnostic du Collège Laflèche en novembre 2011.
- Nommer Linda Yalenti pour siéger sur le comité de l'ACTRM établissant les lignes directrices pour le maintien des compétences.
- Donner un accord de principe à la proposition du calendrier promotionnel des technologues présentée par le comité de la relève.
- Adopter le rapport des symposiums en mammographie pour l'année 2009.

Dossiers à caractère financier

- Mandater la présidente de faire part à l'ACTRM de la volonté de participation de l'Ordre à la phase 1 du projet de « Rebranding ».
- Adopter les prévisions budgétaires 2010-2011, basées sur une cotisation de 350 \$.
- Déduire de 1,60 \$ le montant de la contribution à l'Office des professions pour le renouvellement de la cotisation 2010.

- Accepter le contrat de partenariat entre l'Ordre et l'ACTRM pour l'élaboration et l'administration des examens d'admission à la profession en ajoutant une option d'une année supplémentaire à l'entente.
- Adopter la mise à jour du calendrier triennal des ressources matérielles.
- Accepter la proposition pour la couverture des frais du congrès 2010 pour les membres du conseil d'administration, les Distinctas, Émérites et responsables de comités.
- Accorder un budget totalisant 15 000 \$, afin de retenir les services d'un consultant, pour permettre d'initier les démarches dans le dossier de la révision des programmes de formation.

Comité exécutif

Le comité exécutif a tenu huit (8) réunions régulières. Le comité exécutif s'est acquitté des tâches et responsabilités prévues au Code des professions. Voici les principales résolutions :

Dossiers professionnels

- Procéder aux 14 modifications proposées à la politique de développement professionnel permanent.
- Ajouter aux normes de pratique une section « surveillance » au fascicule « médicaments et substances » ainsi qu'un exemple de protocole de surveillance en annexe du fascicule.
- Accepter le document de consultation sur les principes directeurs des profils nationaux des compétences au niveau débutant de l'Association médicale canadienne.
- Ajouter le Centre de santé Lebel au programme de visite d'inspection professionnelle générale 2009-2010.
- Ajouter le Centre radiologique Clarke à la liste des centres de perfectionnement.
- Accepter la recommandation du comité d'inspection professionnelle de nommer Lucie Arseneault à titre d'inspecteur en médecine nucléaire.
- Accepter la recommandation du comité d'inspection professionnelle de nommer Doris Roy à titre d'inspecteur experte en hémodynamie.
- Accepter les modifications recommandées par le comité d'inspection professionnelle, au chapitre « Limite des risques biologiques » du fascicule résonance magnétique des normes de pratique.
- Accepter la modification recommandée par le comité d'inspection professionnelle, au chapitre « Médication » des normes de pratique.
- Tenir les examens d'admission 2010 les 5 juin et 6 novembre et la prestation de serment les 18 juin et 19 novembre.

- Entériner le projet de l'ajustement de bandes gastriques exécuté par les technologues.
- Accepter la recommandation de restructuration du cours « Techniques et difficultés en mammographie ».
- Renouveler l'entente avec le ministère de la Santé et des Services sociaux pour le programme de contrôle de qualité en mammographie.
- Adopter la proposition afin que les inspecteurs participent à une formation de 6 heures élaborée par monsieur Gilbert Gagnon, spécifiquement sur la radioprotection en tomodensitométrie.
- Accepter le programme d'inspection professionnelle 2010-2011.
- Accepter la nouvelle version de la politique temporaire pour le cours « Mammographie : Techniques et difficultés ».
- Adopter les changements apportés aux normes de pratique mentionnant l'inscription du numéro de lot des médicaments et substances.
- Autoriser la présidente à adresser une lettre aux autorités des établissements des secteurs public et privé, pour les informer des éléments essentiels relatifs au DPP.

Dossiers administratifs

- Nommer Louise Joly et Stéphane Fréchette, scrutateurs et Jean Bergeron, scrutateur substitut pour les élections 2009 du Conseil d'administration.
- Accepter la proposition du comité de la relève pour créer un groupe de la relève sur « Facebook » sans rémunération pour l'administrateur désigné.
- Accepter la proposition du comité de la relève de réaliser un court vidéo amateur concernant notre profession et le travail du technologue pour le diffuser sur le site « You Tube » et autres sites similaires.
- Entreprendre les démarches pour redevenir membre actif de la Coalition Priorité Cancer.
- Utiliser l'acronyme OTIMRO pour identifier l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec.
- Dans le cadre du DPP, ne pas reconnaître les heures de formation lorsqu'il y a échec à un examen d'un cours à distance et en ligne de l'Ordre.
- Dans le cadre du DPP, reconnaître les heures de formation dans le cas où un membre est présent à la formation et que le professeur est en mesure de prouver l'assistance du technologue à la formation.

- Conclure l'entente avec le département de radiologie du CHUM et d'adopter les recommandations du comité de développement professionnel permanent quant aux formations et heures reconnues.
- Adopter le plan d'action concernant le «mode de contrôle des activités de DPP» en vue du maintien de la politique de DPP effectif dès le 31 décembre 2009.
- Envoyer un premier avis aux membres qui n'ont pas répondu aux exigences de la politique DPP pour l'année 2008 dans les plus brefs délais; et envoyer un deuxième avis aux membres qui n'auront pas répondu aux exigences du 1er avis, dans les délais prévus, mentionnant qu'à compter du 1er janvier 2010, les membres qui n'auront pas satisfait aux exigences de la politique, ni répondu au premier avis, pourraient voir leur dossier transféré au comité exécutif.
- Nommer Mélanie Ratelle représentante de l'Ordre à la Coalition priorité cancer.
- Réintégrer Pierre Prévost pour occuper le poste d'inspecteur contractuel en médecine nucléaire.
- Imprimer deux permis d'exercice: un permis d'exercice pour le secteur de l'imagerie médicale et un permis d'exercice pour le secteur de la radio-oncologie pour les nouveaux diplômés de novembre 2009.
- Reconduire le mandat de Jean Chabot à titre de représentant de l'Ordre, au sein du Conseil d'administration de la Fondation de l'ACTRM pour un mandat de deux ans.
- Créer un groupe de travail sur l'application du Code de sécurité 35 pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010.
- Modifier et uniformiser la politique DPP-15 pour tous les formateurs engagés par l'Ordre.
- Tenir le symposium en mammographie les 25 et 26 septembre 2010 en Abitibi et les 23 et 24 octobre au Saguenay.
- Nommer Liliane Caron inspectrice experte dans le secteur de la résonance magnétique et de la tomodensitométrie.
- Nommer Josée Sirois inspectrice experte dans le secteur de la mammographie.
- Déposer une poursuite d'exercice illégal contre un ancien membre.
- Nommer Michelle Lortie inspectrice experte en angiographie et en hémodynamie.
- Nommer Caroline Harvey à titre de représentante de l'Ordre pour l'agrément du programme de médecine nucléaire du Collège Ahuntsic.
- Refuser à un membre son inscription au Tableau des membres pour 2010-2011 tant qu'il n'aura pas acquitté toutes les sommes dues à l'Ordre suite à une décision disciplinaire.
- Soumettre la candidature de Clermont Asselin pour le Mérite du CIQ 2010.

Dossiers à caractère financier

- Accepter de la proposition de service Connexence pour mettre en place un micro portfolio pour nos membres.
- Rendre l'accès aux quatre conférences ciblées dans le cadre du congrès annuel payant sur le site Web de l'Ordre.
- Autoriser le directeur général à signer le contrat d'achat de l'appareil Xerox WorkCentre 7675.
- Accepter la proposition du comité de la relève de mettre sur pied un concours « Bourse de la relève » pour les étudiants de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années par lequel une bourse unique de 300 \$ serait remise par l'Ordre.
- Adopter les documents de contrôle des vérificateurs externes.
- Accepter les tarifs pour le visionnement des conférences captées lors du congrès.
- Verser une contribution financière de 1 000 \$ à la Coalition priorité cancer.
- Accepter la vente de CD des visioconférences du congrès à des groupes de technologues, selon la liste des prix soumise.
- Ajuster le montant du cours « Soins d'urgence en radiologie » à 285 \$.
- Accepter la proposition de l'ACTRM de payer à l'Ordre un pourcentage de 7,5 % du budget pour les frais d'administration de l'Ordre dans le cadre du congrès 2010.
- Commander 500 boutons de revers avec le nouveau logo de l'Ordre.
- Prendre une page intérieure à 1 500 \$ pour faire la promotion de la profession dans l'édition du « Palmarès des carrières 2010 ».
- Signer le contrat avec l'Hôtel Hyatt de Montréal pour le congrès 2011 et le contrat avec le Manoir Richelieu pour le congrès 2012.
- Accepter deux demandes du comité de veille technologique, soit d'obtenir un outil de travail virtuel pour déposer les documents et les modifier en ligne et un abonnement à quatre revues scientifiques.
- Accepter l'offre de service de Normand Dulude à titre d'animateur pour la rencontre sur la planification stratégique 2010-2015.
- Accepter la proposition de la firme Connexence pour le développement d'un module informatique de gestion événementielle.
- Participer au Salon national de l'éducation de Montréal 2010, et de louer un espace dans l'avenue des professions avec le CIQ.

- Accepter l'offre de service de Régent Beaulieu du CIMMI pour l'élaboration du cours de « Contrôle de qualité en mammographie numérique ».
- Accepter la soumission de Lange Consulting jusqu'à concurrence de 8 000 \$ pour réaliser l'exercice de l'équité salariale pour les employés de l'Ordre.
- Remettre deux bourses d'excellence de 300 \$ au comité organisateur du Gala de la réussite 2010 du Cégep de Rimouski.
- Renouveler l'entente de cinq ans pour les bourses corporatives de la Fondation du Collège Ahuntsic.
- Remettre deux bourses de 200 \$ au Cégep de Sainte-Foy pour souligner le professionnalisme d'un ou d'une finissante en imagerie médicale et en radio-oncologie.

Exercice illégal et usurpation de titre

Une enquête a été effectuée par le syndic de l'Ordre, monsieur Jacques Paradis, concernant l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé. Le comité exécutif a accepté de porter une plainte pénale. Le Conseil d'administration doit au cours de l'année prochaine accepter formellement les plaintes pénales.

Assurance responsabilité professionnelle

L'ensemble des membres adhèrent à l'assurance responsabilité professionnelle collective offerte par l'Ordre. Le montant prévu de la garantie par sinistre est de 1 000 000\$ et de 2 000 000\$ pour l'ensemble des sinistres. La même garantie est offerte aux membres exerçant en société en nom collectif à responsabilité limitée ou par actions. Jusqu'à présent, aucun membre ne s'est prévalu de cette assurance.

Conciliation et arbitrage de compte

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage de comptes n'a été soumise.

Inspection professionnelle

Deux instances sont responsables de l'inspection professionnelle des membres : le service d'inspection professionnelle et le comité d'inspection professionnelle.

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et il procède notamment, à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice. Par son action, le CIP vise à améliorer la qualité de l'exercice et la valeur de l'acte professionnel dans le but d'assurer la protection du public.

Le service d'inspection professionnelle (SIP) quant à lui a pour mandat de soutenir le comité d'inspection professionnelle dans ses activités. Pour ce faire, il coordonne, entre autres, les visites d'inspections, forme les inspecteurs et experts nommés, surveille les meilleures pratiques et répond aux questionnements des membres.

Réunions

Le CIP s'est réuni à six (6) reprises, dont une (1) réunion en conférence téléphonique.

Programme de surveillance de l'exercice

Le programme de surveillance générale de l'exercice pour l'année 2009-2010 a été réalisé à 94 %. Un centre a été ajouté au programme de visites, le CSSS de la Baie-James, Centre de santé Lebel alors que deux centres ont été reportés au programme de surveillance de l'année 2010-2011. Ainsi, 31 établissements ont été évalués au cours de l'année, dont :

<u>Discipline :</u>	Nombre
Radiodiagnostic	25
Secteurs d'activités visités	43
Secteurs évalués sur l'aspect organisationnel du service	19
Médecine nucléaire	4
Radio-oncologie	2

Vérification

	Nombre
Membres visités	565
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	106
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	101
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	55
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	13

Dossiers ouverts suivant le processus normal du programme d'inspection

	Nombre
Radiodiagnostic	20
Médecine nucléaire	5
Radio-oncologie	2

Dossiers fermés avec une attestation de visite

	Nombre
Radiodiagnostic	19
Médecine nucléaire	2
Radio-oncologie	2

Activités du CIP

En plus d'adopter les rapports de visite, le CIP a effectué les activités suivantes :

Inspection particulière

Pour faire suite à la réception de plaintes, deux inspections particulières ont été effectuées sur la compétence professionnelle de deux technologues exerçant en radiodiagnostic. Le CIP a adopté le rapport des deux inspections. Aucune recommandation n'a été soumise au conseil d'administration à cet égard.

Mise à jour des normes

Le CIP a adopté les mises à jour des documents sur les Normes de pratique générales et sur les Normes de pratique spécifiques aux secteurs d'activités suivants : la radiographie générale et la radioscopie, la mammographie, la gestion de dossiers informatisés/système de communication, de traitement et d'archivage des données et des images numériques, la prévention des infections/principes et techniques de manipulation du matériel stérile, les médicaments et substances, les techniques d'injection, la tomodensitométrie, l'échodiagnostic, l'imagerie par résonance magnétique, l'ostéodensitométrie, l'hémodynamique et angiographie, la médecine nucléaire et la radio-oncologie.

Assistant technologue

Le CIP a eu des discussions sur les tâches d'un assistant technologue dans les trois disciplines (RD, MN et RO).

Programme de visite 2010-2011

Le CIP a recommandé que 37 centres soient visités au cours de l'année 2010-2011, il s'agit de :

- 30 centres en radiodiagnostic;
- 5 centres en médecine nucléaire;
- 2 centres en radio-oncologie.

Synthèse des éléments de bonne pratique transmis aux technologues

Le CIP a rappelé aux technologues et aux autorités des services d'imagerie médicale et de radio-oncologie, les éléments suivants :

L'engagement professionnel

- Le technologue doit se présenter verbalement aux patients et identifier clairement sa profession de « technologue en imagerie médicale ou en radio-oncologie ».
- Le technologue doit prendre connaissance des mises à jour des normes de pratique, celles-ci sont disponibles sur le site web de l'Ordre seulement.

L'ordonnance

- Les ordonnances doivent être conformes au Règlement sur les normes relatives aux ordonnances faites par un médecin, issu de la Loi médicale (L.R.Q., c. M-9, a. 19, 1re al, par. d). Elles doivent être signées par un professionnel autorisé par la loi à prescrire des examens. L'application du règlement permet ainsi aux technologues de se conformer à l'article 7 de la Loi sur les technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie (L.R.Q., chapitre T-5).
- Le technologue doit connaître et respecter certains principes liés à l'ordonnance. Il doit notamment traiter l'ordonnance signée, papier ou électronique, comme étant un document authentique et confidentiel. Il doit vérifier l'exactitude et analyser les données inscrites sur l'ordonnance, utiliser ses connaissances professionnelles dans le but de réaliser l'examen ou le traitement prescrit.

Les protocoles

- L'établissement et l'application rigoureuse des protocoles d'examens ou de traitement sont essentiels, afin d'assurer une qualité optimale des services rendus aux patients.

L'imagerie numérique

- Les technologues doivent employer leur code d'utilisateur et mot de passe respectifs pour accéder au système RIS. La signature électronique des technologues doit assurer la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des requêtes documentées par les technologues qui participent à la réalisation des examens ou des interventions radiologiques. La signature doit donc correspondre à une reconnaissance légale des tribunaux et à la non-répudiation des données. Les technologues doivent s'identifier au dossier du patient pour toutes les étapes des examens qu'ils réalisent ou auxquels ils participent.
- Le CIP a rappelé l'importance de configurer un verrouillage automatique de la session ou de rappeler aux utilisateurs de sortir de celle-ci, afin d'éviter que des personnes non autorisées puissent avoir accès aux systèmes.

Le marqueur plombé/l'annotation numérique

- En radiographie générale numérique, les appareils sont conçus de façon à permettre la sélection d'annotations numériques sur les images. Légalement, le marqueur plombé demeure le moyen d'identification par excellence. Les autres moyens, dont l'annotation numérique, doivent être considérés comme des moyens substitutifs.

Le matériel d'urgence

- Les procédures d'urgence doivent faire l'objet de consignes écrites identifiant les étapes à suivre en cas d'urgence. Les technologues doivent connaître et être en mesure d'appliquer l'ensemble des procédures reliées aux situations d'urgence.

La gestion des risques

- Le contexte et l'organisation du travail doivent permettre aux technologues, une surveillance étroite du patient lors de l'examen ou du traitement qu'il subit. Ils doivent être en mesure d'intervenir rapidement si la sécurité du patient était menacée.
- Des mesures doivent être mises en place pour contrer les risques d'erreur humaine, de défectuosité mécanique, de panne technologique ou tout autre incident pouvant porter préjudice au patient.
- Des explications claires et une surveillance étroite du patient, lors de l'examen ou du traitement, doivent être une préoccupation majeure pour les technologues.

La radioprotection

- Respecter les règles de radioprotection en utilisant les facteurs et les paramètres techniques appropriés et en favorisant le port du tablier et des accessoires protecteurs dans toutes les situations qui le nécessitent.

Recommandations

Le CIP n'a soumis aucune recommandation au conseil d'administration afin d'obliger un membre à compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou les deux à la fois.

Échange avec le syndic

Le CIP n'a échangé aucune information avec le syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions.

Activités du SIP

En plus de coordonner les différents dossiers du CIP, le SIP a au cours de la dernière année :

- répondu à environ 350 demandes d'informations variées en provenance du public, des membres et de différents organismes. Les principaux sujets traités lors de ces demandes d'informations concernaient, entre autres :
 - les ordonnances;
 - la pratique avancée en échographie;
 - la formation LBDC;

- les injections de médicaments;
- le code de sécurité 35;
- les tâches effectuées par l'assistant technologue;
- la sécurité;

- formé six inspecteurs-experts;
- rédiger des articles dans la chronique de l'inspection professionnelle pour la revue ÉchoX de l'Ordre;
- assisté à diverses formations;
- participé au congrès annuel de l'Ordre.

Brigitte Boisselle, t.r.o., présidente du comité d'inspection professionnelle

Francine Roy, t.i.m., coordonnatrice de l'amélioration de l'exercice



Développement professionnel permanent

Une politique de développement professionnel permanent est en vigueur depuis 2008. Les activités reliées au développement professionnel des membres sont conduites par un comité de développement professionnel permanent et une équipe sous la direction de la Directrice de l'amélioration de l'exercice (DAE).

Le comité a pour mandat de :

- voir à l'application de la politique de développement professionnel permanent (DPP);
- déterminer les activités admissibles dans le cadre du programme du DPP;
- évaluer les cas de dispense de formation;
- faire des recommandations au Conseil d'administration, relativement à la politique du DPP;
- évaluer les cas problématiques soumis par la DAE;
- rechercher et proposer des nouvelles activités admissibles de formation dans les trois disciplines;
- analyser les demandes de reconnaissance de nouveaux types d'activités de formation;
- aider au besoin le CIP à titre de consultant en ce qui concerne le portfolio des membres.

La DAE a pour mandat de voir à la surveillance de l'exercice des membres et à son amélioration, en vue d'assurer la protection du public et de contribuer au développement professionnel des membres.

Réunions

Le comité s'est réuni à quatre (4) reprises.

Activités

- Implanter et développer le site de la FormaZone, une plateforme informatique permettant aux membres de documenter et gérer leurs dossiers de développement personnel ;
- Modifier des barèmes et mettre à jour la politique de développement professionnel permanent;
- Rédiger des articles dans la chronique de la DAE dans la revue l'ÉchoX de l'Ordre;
- Envoyer des avis de non-conformité adressés à tous les membres n'ayant pas complété leur DPP 2008.
- Envoyer les premiers avis de non-conformité adressés aux membres non conformes à la Politique du DPP, n'ayant pas complété leur micro portfolio pour l'année 2009.
- Le comité de DPP et l'équipe de la DAE ont traité 454 demandes écrites, dont :
 - 85 : congés de maladie
 - 258 : congés de maternité
 - 8 : congés sabbatiques
 - 2 : congé sans solde
 - 45 : reconnaissance d'activités acceptées incluant 6 demandes refusées
 - 34 : membres pré-retraités et retraités
 - 22 : demandes générales

Parmi ces demandes, 10 ont été refusées par le comité.

- Environ 3 900 demandes verbales et près de 2 800 courriels ont été traités par l'équipe de la DAE.

Activités de formation organisées par l'Ordre

		Du 1 ^{er} avril au 31 oct.		Du 1 ^{er} nov. au 31 mars	
SESSIONS INTENSIVES/ COURS À DISTANCE		sessions	nombre de participants	sessions	nombre de participants
Gestion du système PACS	15 h	3	19	-	
Techniques d'injection, signes vitaux et aseptie	15 h	3	44	2	18
Perfectionnement – Techniques d'injection, signes vitaux et aseptie	8 h	1	15	-	
Mammographie : Techniques et difficultés	18 h	4	71	1	14
Contrôle de qualité en mammographie et radioprotection	20 h	2	32	1	10
Perfectionnement en mammographie	14 h	2	10	-	
Principes physiques et appareillage de base en ultrasonographie	20h	1	51	1	18
Échographie obstétricale	30h	1	13	1	6
Échographie abdominale et pelvienne	45 h	1	16	1	15
Échocardiographie	45 h	1	14	1	12
Stage pratique en échographie	140 h	1	1	1	5
Ostéodensitométrie	45 h	1	11	1	6
Visioconférences	varie	1	15	1	34
DVD des visioconférences pour les centres	varie			-	5
Formation du CHUM	varie	1	21	1	130
Congrès nombre d'inscription global		1	856	-	-
Séminaire en gestion dans le cadre du congrès		1	72*	-	-
Séminaire PACS dans le cadre du congrès		1	76*	-	-
Séminaire en éducation dans le cadre du congrès		1	63*	-	-
Volumes Bracco			5		3
TOTAL		27	1 194	12	276

*Indus dans le nombre d'inscriptions global du congrès

GRAND TOTAL : Période du
1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010

Sessions : 39

Participants : 1 470

Julie Morin, t.i.m., directrice
de l'amélioration de l'exercice

Syndic

Le syndic est un membre d'expérience chargé d'enquêter sur la pratique des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie pour déterminer si ceux-ci ont contrevenu à leurs devoirs et obligations professionnels et le cas échéant, à déposer une plainte devant le conseil de discipline de l'Ordre.

Le syndic peut uniquement effectuer une enquête sur un membre s'il a reçu une demande d'enquête ou a des motifs de croire qu'un membre est en contravention de ses devoirs et obligations professionnels.

	Nombre
Dossiers ouverts durant la période pour une enquête	6
Total de membre(s) visé(s) par ces dossiers	6
Dossiers ouverts durant la période pour une demande d'information	Aucun
Total de membre(s) visé(s) par ces dossiers	Aucun
Dossier(s) réglé(s) par la conciliation du syndic	1
Dossier(s) demeurant ouvert(s) pour une enquête à la fin de la période	2
Dossier(s) demeurant ouvert(s) pour une demande d'information à la fin de la période	Aucun

	Nombre
Décision de porter plainte	1
Décision de ne pas porter plainte	5

Jacques Paradis, t.i.m.(E), syndic

Révision des plaintes

Ce comité donne, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

Réunions

Le comité a tenu une (1) réunion.

Activités

Le comité a reçu une demande d'avis présentée dans les délais prévus au Code des professions. Après analyse du dossier, le comité a donné un avis concluant qu'il n'y avait pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline.

Francine Lussier, t.r.o., responsable

Discipline

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les technologies en imagerie médicale et en radio-oncologie ou des règlements adoptés conformément à ces lois.

Le conseil de discipline a tenu une audience suite à une plainte déposée par le syndic de l'Ordre portant sur des actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession. Dans sa décision écrite, le conseil de discipline a reconnu le membre coupable et l'a condamné aux paiements d'amendes. Cette décision n'a pas été portée en appel devant le Tribunal des professions.

Me Emmanuelle, Duquette,
secrétaire du conseil de discipline
et secrétaire générale adjointe

Formation collégiale

Le comité a pour fonctions de:

- revoir chaque année, à la lumière des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, il fait rapport de ses constatations au conseil d'administration;
- donner son avis au conseil d'administration en regard de la qualité de la formation:
 - sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou normes
 - sur les moyens pouvant le favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

Réunions

Le comité a tenu une (1) réunion.

Avis

Il a émis un avis favorable aux trois demandes contenues dans le document de l'Ordre intitulé « Demande de révision de nos programmes de formation Technologie de radiodiagnostic, de médecine nucléaire et de radio-oncologie » à savoir :

- Révision des trois programmes de formation actuels ;
- Création de deux nouveaux programmes en échographie et en résonance magnétique ;
- Développement de compétences communes aux différents programmes de formation.

Gilbert Gagnon, t.i.m.(E)., responsable

Vérification

Le comité de vérification a pour mandat de :

- vérifier de façon périodique la conformité de l'application et de la pertinence des politiques et procédures de l'Ordre concernant les finances de l'Ordre.
- évaluer l'évolution de la situation financière de l'Ordre.
- examiner toute autre question d'ordre financier à la demande du Conseil d'administration ou du

comité exécutif ou de sa propre initiative.

- s'assurer de la conformité des décisions du comité exécutif et du conseil d'administration selon le budget approuvé.

Réunions

Le comité s'est réuni à trois (3) reprises

Activités

Le comité a pendant ces rencontres :

- révisé les politiques financières ainsi que celles qui leur sont connexes. Certaines précisions ont été ou seront apportées;
- vérifié et validé que toutes les dépenses mensuelles étaient effectuées conformément aux politiques existantes;
- effectué un suivi budgétaire afin de s'assurer qu'il respectait le budget initial, les prévisions et les dossiers qui ont justifié des modifications;
- vérifié que les dépenses encourues en cours d'année s'inscrivaient conformément aux décisions prises par le conseil d'administration et par le comité exécutif;
- vérifié que les demandes de remboursement des dépenses faisaient l'objet d'un contrôle et de validation avant le remboursement, selon le niveau de contrôle autorisé;
- révisé les procès verbaux des rencontres précédentes du comité de vérification, afin de clarifier des questionnements laissés en suspens;
- décidé de faire une présentation à l'Assemblée générale annuelle pour clarifier certains questionnements des membres en relation avec la gestion des fonds de l'Ordre.

La trésorière a également contre vérifié tous les comptes de dépenses.

Nicole Felx, t.i.m., trésorière

Examens

Le comité des examens prépare les examens d'admission. Il procède notamment à :

- la mise à jour de la banque de Mises En Situation (MES) ;
- l'élaboration de nouvelles MES ;
- la préparation des examens d'admission ;
- la validation des examens d'admission ;
- la vérification de la traduction des examens d'admission ;
- la révision des résultats et des statistiques de l'examen ;
- la mise à jour des recueils des objectifs terminaux ;
- la mise à jour des lexiques des termes utilisés en imagerie médicale et en radio-oncologie.

Réunions

Le comité complet s'est réuni à deux (2) reprises, autrement les sous-comités par discipline ont eu plusieurs réunions de travail pour concevoir et réviser les questionnaires d'examen.

Mises à jour des banques de questions

Le comité a élaboré de nouvelles mises en situation en médecine nucléaire, radiodiagnostic et radio-oncologie.

Examen d'admission canadien

Les pourparlers entre l'Ordre et l'Association canadienne des technologues en radiation médicale se poursuivent afin d'explorer la possibilité d'adopter l'examen canadien d'admission à la profession. Dans l'éventualité d'une entente, des membres de l'Ordre participeront aux étapes d'élaboration (conception, validation, traduction) pour chaque discipline. L'actuel comité continuera donc d'élaborer l'examen d'admission de l'Ordre jusqu'à celui de novembre 2011 inclusivement.

Prix Performas

Les trois meilleures notes ont été attribuées à des candidates du Collège Ahuntsic.

Permis d'exercice – statistiques

Examen de juin 2009	Province	Radiodiagnostic	Radio-oncologie	Médecine nucléaire
Nombre de candidat(e)s	334	272	46	16
% de réussite provinciale	92	92	93	94
Nombre de permis émis	308	250	43	15

Examen de novembre 2009	Province	Radiodiagnostic	Radio-oncologie	Médecine nucléaire
Nombre de candidat(e)s	41	32	3	6
% de réussite provinciale	66	66	33	83
Nombre de permis émis	27	21	1	5

Jean-Philippe Rheault, responsable et coordonnateur des affaires professionnelles et des communications

Révision des notes

Le comité de révision des notes d'examens a la responsabilité de réviser les notes d'examens des candidats en échec aux examens d'admission de l'Ordre qui en font la demande. Pour ce faire, le

comité vérifie, à partir des feuilles-réponse des candidats, si des erreurs de calcul ou d'interprétation des réponses pourraient influencer les résultats obtenus.

Réunions

Le comité s'est réuni à deux (2) reprises.

Activités

En juillet, neuf candidats en échec ont soumis une demande de révision de notes à la suite de l'examen d'admission de juin. Les résultats des candidats ont été modifiés dans six cas: deux ont obtenu la note de passage, quatre ont obtenu un point de plus sans obtenir la note de passage et trois candidats sont demeurés sous la note de passage sans modification.

En décembre, trois candidats en échec ont soumis une demande de révision de notes à la suite de l'examen d'admission de novembre. Les résultats des candidats n'ont pas été modifiés et sont demeurés sous la note de passage.

Jean-Philippe Rheault, responsable et coordonnateur des affaires professionnelles et des communications

Équivalence de diplôme et de formation

Le comité a pour mandat de :

- étudier les dossiers pour l'obtention de l'équivalence de diplôme et de formation;
- mettre à jour les outils d'évaluation et de la banque de données;
- élaborer et mettre à jour la liste des cours et des stages offerts;
- évaluer les dossiers au regard de l'Office québécois de la langue française.

Réunions

Le comité s'est réuni à trois (3) reprises.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	6	6	0	0
Hors du Canada	3	2	1	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

9

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	21	19	0	2	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	19
Autres	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

21

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de la formation

L'Ordre demeure en attente des autorités françaises pour entériner un arrangement de reconnaissance mutuelle afin d'accélérer le processus de reconnaissance d'équivalence des professionnels provenant de la France.

Également, l'Ordre a poursuivi les rencontres avec ses homologues canadiens afin de permettre l'application du chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur sur la mobilité de la main d'œuvre au Canada.

Jean-Philippe Rheault, responsable et coordonnateur des affaires professionnelles et des communications

Relève

Le comité a pour mandat de :

- formuler des avis sur divers sujets soumis par le Conseil d'administration;
- soumettre au Conseil d'administration des recommandations sur les développements de la profession;
- proposer des activités visant à faciliter l'intégration des jeunes à la profession;
- faire la promotion de la profession auprès des étudiants en choix de carrière.

Réunions

Le comité s'est réuni à trois (3) reprises.

Activités

Le comité a :

- Élaboré un concours « Bourse de la relève » visant la promotion de l'OTIMRO auprès des étudiants de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années des trois disciplines. Les étudiants devaient écrire un texte de 500 mots sur un thème précis « Comme futur(e) technologue, quels bénéfices pensez-vous donner au patient et comment pensez-vous faire la différence dans sa vie? ». 18 textes de grande qualité ont été soumis. La récipiendaire, une étudiante de 2^{ème} année en radio-oncologie, s'est méritée une bourse de 300\$.
- Mis sur pied un groupe « la relève sur Facebook » permettant d'informer les technologues sur des événements reliés à la profession et d'échanger sur différents sujets.
- Rencontré en septembre 2009 la présidente et le directeur général afin de contribuer à une étude menée par l'Association canadienne des technologues en radiation médicale sur l'image de marque de la profession.
- Écrit des articles dans la revue ÉchoX de l'Ordre.
- Participé aux travaux du comité du développement professionnel permanent via la participation de la responsable du comité de la relève aux réunions du comité du DPP.
- Initié des démarches afin de tourner un vidéoclip faisant la promotion de la profession.

- Initié des démarches afin de développer un calendrier en collaboration une fondation reliée aux divers secteurs d'activités de la profession.

Catherine Forget, t.r.o., responsable

Congrès de l'Ordre

Le comité du congrès organise le contenu de la programmation et le déroulement du congrès.

Le XXXVI^e congrès de l'OTIMRO qui s'est déroulé du 28 au 30 mai 2009 a été couronné de succès autant au niveau de la participation que de la satisfaction des participants avec une appréciation globale de 5,4 / 6. Voici un résumé en chiffres:

Inscriptions (par sujet)	
Radiodiagnostic	567
Médecine nucléaire	122
Radio-oncologie	112
Gestion	72
PACS	76
Éducation	63

Inscriptions aux activités sociales	
Dîner des lauréats	765
Dîner des exposants	681
Soirée thématique	152

Inscriptions (par catégorie)	
Congrès seulement	668
Congrès + séminaires	134
Séminaires seulement	54
total	856

Steve Fortin, t.r.o., responsable

Veille du développement technologique

Le comité effectue une veille sur le développement technologique de la profession et fait des recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre.

Réunions

Le comité s'est réuni (1) fois.

Activités

Les membres du comité ont initié des recherches à l'égard des développements technologiques suivants:

Radiodiagnostic

- La néphrotoxicité provoquée par les produits de contraste et la prévention
- L'imagerie optique du sein par le « SoftScan » d'ART technologies
- L'élastographie pour déterminer la fermeté des lésions
- L'imagerie par résonance magnétique avec des appareils de 7 teslas et plus
- L'échographie de contraste
- L'administration du Kalinox ou MEOPA (mélange de protoxyde d'azote et d'oxygène) par les technologues dans un but d'antidouleurs lors d'intervention.

Radio-oncologie

- La radiothérapie guidée par imagerie, incluant les modalités suivantes: l'imagerie portale de haute énergie, l'image radioscopique, l'échographie, la tomographie conique et la tomothérapie
- La radiothérapie adaptative
- La radiothérapie asservie à la respiration

Médecine nucléaire

- Les doses pédiatriques en TDM pour les acquisitions faibles doses en pédiatrie
- L'hadronthérapie couplé au TEP
- Les reconstructions itératives en TDM

Julie Morin, t.i.m., responsable et directrice
de l'amélioration de l'exercice

Délivrance des permis et renseignements généraux¹

Nombre de permis

En vigueur au début de l'année financière	4653
Délivrés au cours de cette année	446
Révoqués au cours de cette année	246
En vigueur à la fin de cette année	4853

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre
reçues	312
acceptées	312
refusées	0

¹ L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre
reçues	6
acceptées	6
refusées	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre
reçues	5
acceptées	5
refusées	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec

	Nombre
reçues	0
acceptées	0
refusées	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

	Nombre
Candidats ayant satisfait aux autres conditions et modalités	323
Candidats ayant débuté le processus	14

Délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Nombre de permis temporaire délivré en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	3	3	0	0
Nombre de permis temporaire délivré en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
Nombre de permis restrictif temporaire délivré fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du Code des professions	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Nombre de permis restrictif temporaire délivré fondé sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2 ^o de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Nombre de permis spécial délivré en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Permis délivrés selon la catégorie

	Nombre
Permis régulier	323
Permis temporaire	3

Autorisations spéciales

	Nombre
accordées	1
renouvelées	3

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période	4853
--	------

Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon le sexe

	Nombre
Homme	767
Femme	4086

Membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle et de la ou des cotisations supplémentaires, s'il y a lieu, selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Cotisation annuelle		Cotisations supplémentaires, s'il y a lieu	
		Montant	Date du versement (aaaa-mm-jj)	Montant	Date du versement (aaaa-mm-jj)
Membre régulier	4853	330,00\$	2009-03-31	0	0

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

	Nombre
un permis temporaire	8
un permis restrictif	S.O.
un permis restrictif temporaire	S.O.
un permis spécial	S.O.

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis selon la catégorie

	Nombre
Permis régulier	4841
Permis temporaire	8

Inscriptions au tableau

	Nombre
Total des inscriptions	4853
Premières inscriptions	325

Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

	Nombre
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	4
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Radiations du tableau selon le motif

	Nombre
Maladie	5
Reçu demande en retard	7
Invalidité	3
Maternité	61
Manque de travail	2
Réorientation de carrière	15
Retour aux études	3
Retraite	76
Sabbatique	3
Travail à l'extérieur du Québec	5
Pas de renouvellement du permis temporaire	1
Aucune raison précisée	65

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie

	Nombre	
	Suspensions	Révocations
Permis régulier	0	0
Permis temporaire	1	0

Répartition régionale

01	Bas-Saint-Laurent	169	10	Nord-du-Québec	23
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	163	11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	63
03	Capitale-Nationale	639	12	Chaudière-Appalaches	181
04	Mauricie	183	13	Laval	150
05	Estrie	242	14	Lanaudière	131
06	Montréal	1800	15	Laurentides	185
07	Outaouais	158	16	Montréal	498
08	Abitibi-Témiscamingue	74	17	Centre-du-Québec	90
09	Côte-Nord	57		Hors du Québec	47

Les membres de l'Ordre ont fixé la cotisation annuelle à 350 \$ pour l'année 2010. La date à laquelle cette cotisation doit être versée pour tout membre a été fixée au 15 mars 2010.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du Conseil d'administration de
**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE
ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC**

Nous avons vérifié le bilan de L'**Ordre des Technologues en Imagerie Médicale et en Radio-Oncologie du Québec** au **31 mars 2010** et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au **31 mars 2010** ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF DE COMPTABLES AGRÉÉS²

Terrebonne, le 11 mai 2010

² Léo Bonenfant, c.a. auditeur

ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010						2009
	<u>Fonds d'administration générale</u>	<u>Fonds de projets spéciaux</u>	<u>Fonds LBDC</u>	<u>Fonds de soutien à la formation et à la recherche</u>	<u>Fonds stabilisation</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
PRODUITS							
Cotisations des membres	1 596 637	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 1 596 637	\$ 1 303 400
Inscriptions et admissions à la pratique	33 345	-	-	-	-	33 345	26 650
Examens et révisions	218 769	-	-	-	-	218 769	165 548
Formation continue	93 682	-	-	-	-	93 682	75 685
Congrès, colloques et symposiums	300 542	-	-	-	-	300 542	233 851
Publicité et revues	5 008	-	-	-	-	5 008	4 442
Placements	12 185	-	-	-	265	12 450	21 349
Autres revenus	90 693	30 869	-	2 500	9 626	133 688	114 533
	2 350 861	30 869	-	2 500	9 891	2 394 121	1 945 458
CHARGES							
Administration générale	676 975	-	-	-	-	676 975	662 226
Amélioration de l'exercice							
Inspection professionnelle	398 358	-	-	-	-	398 358	317 219
Développement professionnel permanent	330 694	-	-	-	-	330 694	260 467
Autres comités de la DAE	18 274	-	-	-	-	18 274	-
Affaires professionnelles							
Admission à la profession	214 334	-	-	-	-	214 334	209 267
Congrès, colloques et symposiums	319 744	-	-	-	-	319 744	263 810
Communications	165 630	-	-	-	-	165 630	144 998
Fonction disciplinaire							
Syndic, discipline et enquête	74 376	-	-	-	-	74 376	71 856
Autres charges	-	30 869	-	-	-	30 869	44 621
	2 198 385	30 869	-	-	-	2 229 254	1 974 464
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	152 476	\$ -	\$ -	\$ 2 500	\$ 9 891	\$ 164 867	\$ (29 006)
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010							2009
	<u>Fonds d'administration générale</u> <u>Investis en</u> <u>immobilisations</u>	<u>Non</u> <u>affectés</u>	<u>Fonds de</u> <u>projets</u> <u>spéciaux</u>	<u>Fonds</u> <u>LBDC</u>	<u>Fonds de soutien</u> <u>à la formation</u> <u>et à la recherche</u>	<u>Fonds</u> <u>stabilisation</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	133 151 \$	(15 866) \$	11 055 \$	8 437 \$	5 000 \$	13 039 \$	154 816 \$	183 822 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(64 854)	217 330	-	-	2 500	9 891	164 867	(29 006)
ACQUISITIONS D'IMMOBI- LISATIONS (note 10)	52 176	(52 176)	-	-	-	-	-	-
AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE (note 10)	-	(9 626)	9 626	-	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	120 473 \$ =====	139 662 \$ =====	20 681 \$ =====	8 437 \$ =====	7 500 \$ =====	22 930 \$ =====	319 683 \$ =====	154 816 \$ =====

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC

BILAN AU 31 MARS 2010

	2010						2009
	Fonds d'administration <u>générale</u>	Fonds de projets <u>spéciaux</u>	Fonds <u>LBDC</u>	Fonds de soutien à la formation et à la recherche	Fonds <u>stabilisation</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
A C T I F							
ACTIF À COURT TERME							
Encaisse	2 320 619 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 320 619 \$	2 039 013 \$
Créances (note 5)	51 771	-	-	2 500	-	54 271	64 154
Frais payés d'avance	66 585	-	-	-	-	66 585	59 224
Avances au fonds d'administration générale (note 10)	-	-	8 437	-	-	8 437	8 437
Avances au fonds projets spéciaux (note 10)	-	20 681	-	-	-	20 681	11 055
Avances au fonds de soutien à la formation et à la recherche	-	-	-	5 000	-	5 000	2 500
	2 438 975	20 681	8 437	7 500	-	2 475 593	2 184 383
PLACEMENTS (note 6)	-	-	-	-	22 930	22 930	13 039
IMMOBILISATIONS (note 7)	120 473	-	-	-	-	120 473	133 151
AUTRES ACTIFS, AU COÛT	7 179	-	-	-	-	7 179	7 179
	2 566 627 \$	20 681 \$	8 437 \$	7 500 \$	22 930 \$	2 626 175 \$	2 337 752 \$
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC

6

BILAN AU 31 MARS 2010

	2010						2009
	Fonds d'administration générale	Fonds de projets spéciaux	Fonds LBDC	Fonds de soutien à la formation et à la recherche	Fonds stabilisation	Total	Total
PASSIF							
PASSIF À COURT TERME							
Créditeurs (note 8)	538 576 \$	-	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 538 576	\$ 552 155
Produits perçus d'avance	1 677 087	-	-	-	-	1 677 087	1 544 209
Apports reportés (note 9)	56 711	-	-	-	-	56 711	64 580
Dû au fonds d'administration générale (note 10)	20 681	-	-	-	-	20 681	11 055
Dû au fonds LBDC (note 10)	8 437	-	-	-	-	8 437	8 437
Dû au fonds de soutien à la formation et à la recherche	5 000	-	-	-	-	5 000	2 500
	2 306 492	-	-	-	-	2 306 492	2 182 936
ACTIFS NET							
Investis en immobilisations	120 473	-	-	-	-	120 473	133 151
Non affectés	139 662	-	-	-	-	139 662	(15 866)
Fonds projets spéciaux	-	20 681	-	-	-	20 681	11 055
Fonds LBDC	-	-	8 437	-	-	8 437	8 437
Fonds stabilisation	-	-	-	-	22 930	22 930	13 039
Fonds de soutien à la formation et à la recherche	-	-	-	7 500	-	7 500	5 000
	260 135	20 681	8 437	7 500	22 930	319 683	154 816
	2 566 627 \$	20 681 \$	8 437 \$	7 500 \$	22 930 \$	\$2 626 175	\$ 2 337 752 \$
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,


Administrateur


Administrateur

ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

2010

2009

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	164 867 \$	(29 006) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Dotation aux amortissements	<u>64 854</u>	<u>69 695</u>
	229 721	40 689
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 4)	<u>113 952</u>	<u>413 103</u>
	343 673	453 792

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisitions d'immobilisations	(52 176)	(32 433)
Acquisitions de placements	(9 891)	(3 686)
Acquisitions – autres actifs	<u>-</u>	<u>(440)</u>
	(62 067)	(36 559)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

-	-

AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

281 606	417 233
----------------	---------

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

<u>2 039 013</u>	<u>1 621 780</u>
-------------------------	------------------

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE

2 320 619 \$	2 039 013 \$
=====	=====

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Encaisse	2 320 619 \$	2 039 013 \$
	=====	=====

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2010

1 - FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

La Loi constitutive de l'ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC (anciennement l'Ordre des Technologues en radiologie du Québec) est la Loi sur les technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie. L'ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC est un ordre professionnel dont la mission principale est la protection du public et le développement de la profession de technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie.

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Constatation des apports

L'organisme utilise la méthode du report. Selon cette méthode, les apports (subventions et dons) grevés d'affectation sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds projets spéciaux est destiné à promouvoir l'avenir de la profession. Les charges afférentes aux projets spéciaux sont présentées dans ce fonds.

Le fonds LBDC est destiné à la recherche sur les lavements barytés double contraste. Les produits et les charges afférents à cette recherche sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de soutien à la formation et à la recherche est destiné à promouvoir la formation et la recherche. Les produits et les charges afférents à cette formation et à la recherche sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle a été créé afin de garantir la stabilité des primes futures. Il représente les montants rétrocédés par les assureurs du régime de même que les revenus de placement y afférant. Le fonds est géré par la société d'assurance : le taux de rendement accordé correspond au taux des obligations du Canada, diminué de 0,5%. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2010

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût dans le fonds des immobilisations. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous.

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20 %
Ordinateur et logiciel	Amortissement linéaire	4 ans
Système informatique de gestion	Amortissement linéaire	4 ans
Site web	Amortissement linéaire	4 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	5 ans

Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes. L'évaluation initiale de tous les instruments financiers s'effectue à la juste valeur. Par la suite, les modes d'évaluation ultérieure sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Actif / passif financier	Catégorie	Évaluation
Encaisse	Détenus à des fins de transactions	Juste valeur
Créances	Prêts et créances	Coût
Placements	Détenu jusqu'à échéance	Coût
Créditeurs	Autres passifs financiers	Coût

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et passifs financiers.

Encaisse, créances et créditeurs :

La valeur comptable de chaque élément correspond approximativement à sa juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Placements :

La juste valeur du placement ne représente pas d'écart significatif par rapport à sa valeur comptable.

Impôts sur les bénéfices

Compte tenu du fait que la corporation est un organisme de bienfaisance à but non lucratif, celle-ci est exempte des impôts sur le revenu.

3 - MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Fondements conceptuels des états financiers

En 2008, l'ICCA a modifié le chapitre 1000 « Fondements conceptuels des états financiers » pour préciser la relation entre les frais capitalisés et les actifs rattachés aux éléments capitalisés ainsi que pour supprimer un passage sur la comptabilisation d'éléments d'actifs et des passifs strictement sur la base du rapprochement des éléments du bénéfice net. Les nouvelles exigences s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels relatifs aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2010

3 - MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

L'organisme a choisi d'adopter cette modification de façon rétroactive et celle-ci a eu pour effet qu'aucune provision pour honoraires professionnels n'a été comptabilisé dans les états financiers de la société pour cet exercice.

Information financière propre aux organismes sans but lucratif

Au cours de l'exercice, l'organisme a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif contenues dans la série de chapitres 4400 et du chapitre 1540 du *Manuel de l'ICCA*. L'adoption par l'organisme de ces nouvelles normes a entraîné des modifications dans les notes afférentes à cet état financier.

Adoption future de conventions comptables

Instruments Financiers / OSBL

La présentation de l'information sur la juste valeur des instruments financiers est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2006.

Pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} octobre 2008, le chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir* et 3863, *Instruments financiers – présentation* pourrait s'appliquer. Toutefois, les OSBL peuvent choisir de ne pas adopter ces chapitres avant cette date puisqu'il existe une possibilité que de nombreux organismes sans but lucratif n'aient pas encore adopté les chapitres 3862 et 3863, et soient en mesure, sous réserve de l'issue des consultations que le CNC entreprendra prochainement quant à ses orientations futures en matière de normalisation pour le secteur d'appliquer le référentiel proposé. L'organisme a décidé de reporter l'application de ces normes et de continuer à appliquer le chapitre 3861 entre-temps.

La direction croit que ces nouvelles normes auront des incidences mineures sur la présentation de l'information financière de l'organisme.

Instruments financiers

Les organismes sans but lucratif peuvent choisir de reporter l'adoption des chapitres 3862 et 3863, de sorte que ceux-ci s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008, et de continuer à appliquer le chapitre 3861 entre-temps. L'organisme a décidé de reporter l'application de ces normes.

La direction croit que ces nouvelles normes auront des incidences mineures sur la présentation de l'information financière de l'organisme.

4 - VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2010	2009
Créances	9 883 \$	(25 072) \$
Frais payés d'avance	(7 361)	23 689
Créditeurs	(13 579)	147 110
Produits perçus d'avance	132 878	267 592
Apports reportés	(7 869)	(216)
	113 952 \$	413 103 \$
	=====	=====

ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2010

5 - CRÉANCES	2010	2009
Intérêts courus à recevoir	274 \$	242 \$
Ristournes à recevoir	23 761	15 454
Autres créances	<u>30 236</u>	<u>48 458</u>
	54 271 \$	64 154 \$
	=====	=====

6 - PLACEMENTS	2010	2009
Fonds stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle La Capitale, portant intérêts au taux des obligations du Canada, diminué de 0.5%, terme 5 ans. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.	22 930 \$	13 039 \$
	=====	=====

7 - IMMOBILISATIONS	2010		2009	
	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Mobilier et équipement	247 315 \$	189 561 \$	57 754 \$	41 096 \$
Ordinateur et logiciel	79 224	70 325	8 899	17 908
Système informatique de gestion	110 468	101 402	9 066	14 063
Site web	135 821	101 446	34 375	58 320
Améliorations locatives	<u>23 116</u>	<u>12 737</u>	<u>10 379</u>	<u>1 764</u>
	595 944 \$	475 471 \$	120 473 \$	133 151 \$
	=====	=====	=====	=====

La charge d'amortissement de l'exercice imputée aux frais d'administration est de 60 523 \$, - \$ à l'inspection professionnelle et 4 331 \$ à l'admission à la profession (62 082 \$, - \$ et 7 613 \$ respectivement en 2009).

8 - CRÉDITEURS	2010	2009
Fournisseurs et frais courus	130 385 \$	152 263 \$
Taxes de vente à payer	184 913	175 105
Salaires à payer	72 709	56 111
Cotisation d'assurance perçue d'avance	47 340	45 741
Contributions à l'Office des professions du Québec	<u>103 229</u>	<u>122 935</u>
	538 576 \$	552 155 \$
	=====	=====

ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2010

9 - APPORTS REPORTÉS	2010	2009
Les apports reportés représentent des subventions non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinés à la formation aux symposiums, au soutien téléphonique, à favoriser la reconnaissance de candidats étrangers ainsi qu'à l'appui à la mobilité de la main d'œuvre. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivants :		
SOLDE D'OUVERTURE – développement professionnel permanent	53 000 \$	53 000 \$
Subventions reçus concernant le développement professionnel permanent	<u>23 000</u>	<u>-</u>
	76 000	53 000
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	<u>(30 869)</u>	<u>-</u>
SOLDE DE CLÔTURE – développement professionnel permanent	<u>45 131</u>	<u>53 000</u>
SOLDE D'OUVERTURE – soutien téléphonique	-	216
Subvention reçue concernant le soutien téléphonique	<u>-</u>	<u>-</u>
	-	216
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	<u>-</u>	<u>(216)</u>
SOLDE DE CLÔTURE – soutien téléphonique	<u>-</u>	<u>-</u>
Subvention reçue concernant les symposiums en mammographie	-	77 000
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	<u>-</u>	<u>(77 000)</u>
	-	-
SOLDE D'OUVERTURE – candidat étranger	11 580	11 580
Subvention reçue concernant la reconnaissance de candidat étranger	<u>-</u>	<u>-</u>
	11 580	11 580
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE DE CLÔTURE – candidat étranger	<u>11 580</u>	<u>11 580</u>
SOLDE D'OUVERTURE – appui à la mobilité de la main d'œuvre	-	-
Subvention reçue concernant l'appui à la mobilité de la main d'œuvre	-	42 864
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	<u>-</u>	<u>(42 864)</u>
SOLDE DE CLÔTURE – appui à la mobilité de la main d'œuvre	<u>-</u>	<u>-</u>
	56 711 \$	64 580 \$
	=====	=====

ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2010

10 - VIREMENTS INTERFONDS ET AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

En 2010, le conseil d'administration de l'ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC a affecté un montant de 9 626 \$ à des fins de projets spéciaux. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice, l'Ordre a procédé aux virements de 52 176 \$ du fonds d'administration générale au fonds des immobilisations pour l'acquisition d'immobilisations.

Les avances et les dus interfonds ne portent pas intérêts.

11 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est engagé en vertu de contrats de location, échéant le 30 juin 2016, pour la location de locaux administratifs pour un montant de 777 951 \$, compte non tenu de tout ajustement.

Les paiements minimums pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

2011 - 150 904 \$	2012 - 148 917 \$	2013 - 147 117 \$
2014 - 147 117 \$	2015 - 147 117 \$	



6455, rue Jean-Talon, bureau 401
Saint-Léonard QC H1S 3E8

514-351-0052 ou 1-800-361-8759
www.otimro.qc.ca